



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 10 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Madame Sandrine ROL

Pouvoir : Aucun

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Joseph BOIVENT, Yannick NADESAN, Jean-Luc BOURGEOUX, Philippe BONNIN, Joël SIELLER, André LEFEUVRE Marc HERVE, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Luc MANGELINCK, Jacques BENARD, Madame Valérie FAUCHEUX

Assistaient également : Mesdames Mathilde BAZIN du SIEFT, Véronique PERRATON et Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 3

Nombre de Membres du Comité votants : 3

Date de la convocation : le 29 septembre 2017

ADMINISTRATION GENERALE

N°17/10/06 Création d'un fonds de renouvellement

Comité Syndical du 10 octobre 2017

N°17/10/06 Création d'un fonds de renouvellement

Rapport,

La création du fonds de renouvellement des réseaux AEP a pour finalité d'aider les collectivités les plus fragiles financièrement (identifiées dans l'étude patrimoniale et financière) à stabiliser, voire réduire, les pertes d'eau au niveau de leur réseau. Elle est proposée suite à l'accord du bureau de fin juin 2017.

Les objectifs recherchés sont :

- Mettre en œuvre une gestion patrimoniale équitable sur le département
- Amorcer une harmonisation du prix de l'eau

Les hypothèses retenues sont :

- Appliquer un taux moyen de renouvellement permettant une gestion durable des réseaux
- Avoir un prix de l'eau compris dans la fourchette de +/- 10% autour du prix moyen départemental
- Apporter une aide à partir de 2020 aux nouveaux services AEP issus de l'application de la loi NOTRe ; le SMG n'intervenant qu'auprès des Syndicats Mixtes de Production

Dans un premier temps, il est proposé d'alimenter ce fonds par un prélèvement de 0,02€/m³ consommé. La somme collectée correspondrait à environ 1 M€ par an.

Afin d'apporter une aide significative, une analyse a été réalisée à partir de critères techniques et financiers pour déterminer les territoires les plus fragiles actuellement. Les 4 syndicats « ruraux » (SPIR, Ouest 35, SMPBC et Symeval) sont susceptibles d'être les premiers concernés.

Pour assurer une aide efficace et investir au bon endroit, au bon moment, l'aide du SMG35 sera apportée sous conditions. Il sera demandé à la collectivité d'avoir :

- Une bonne connaissance des caractéristiques de son réseau (Indicateur RPQS)
- Mis en place des outils pour réduire les fuites d'eau (La sectorisation du réseau faciliter la recherche et la réparation de fuites, la modélisation du réseau pour réduire les flux de fuite)
- Une étude patrimoniale multifactorielle détaillée qui indique les secteurs à renouveler en priorité.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **APPROUVER** le principe de la création d'un fonds de renouvellement porté par le SMGeau35 et alimenté par un montant prélevé sur chaque m³ consommé par chacun des abonnés d'Ille et Vilaine

2°) **RETENIR** les hypothèses précitées comme base de calcul

3°) **CONDITIONNER** l'aide éventuelle au respect des critères définis ci-dessus

4°) **FIXER** l'année 2020 comme première année de financement possible

5°) **ETABLIR** à 0,02€/m³ consommé le montant prélevé à compter de 2019

6°) **ENTERINER** que la mise en œuvre effective du fonds de renouvellement ne pourra avoir lieu qu'après approbation d'une modification des statuts du SMGeau35 (ajout d'un nouvel objet)

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 10 octobre 2017

Le Président,
Auguste FAUVEL

